

## CAPD du 22 mai 2017 Déclaration du SE-Unsa

Madame la Directrice Académique,  
Mesdames et Messieurs,

La CAPD de ce 22 mai va aborder la première phase du mouvement départemental. Nous voulons remercier les services de la DSDEN pour la qualité des documents de travail et pour le délai laissé à nos représentants pour les examiner.

L'étude de ce projet de mouvement nous amène à faire quelques constats qui devraient interpeller la CAPD.

Le SE-Unsa a toujours été soucieux de trouver des solutions pour les collègues en situation difficile, tout en préservant l'équité de traitement, le respect des règles établies et l'intérêt du service. Nous tenons cependant à réaffirmer l'indépendance de la CAPD vis-à-vis de toute pression extérieure, qu'elle vienne des collectivités locales ou des équipes.

Par ailleurs, il apparaît que de nombreux postes d'enseignants et de directeurs resteront vacants dans des SEGPA, notamment celle du collège Jean Monnet où cinq restent non pourvus. Nous nous interrogeons donc sur les raisons de cette désaffectation. Une réflexion en Groupe de Travail sur la formation et l'accompagnement des enseignants non titulaires du CAPPEI exerçant en SEGPA nous semble donc indispensable et urgente.

Il est d'ailleurs tout à fait regrettable qu'il n'y ait aucun départ en formation CAPPEI pour le département.

L'ordre du jour prévoit également d'aborder la question des demandes de travail à temps partiel. Pour le SE-Unsa, travailler à temps partiel est un droit indiscutable. Pour de nombreux collègues, choisir leur quotité de travail permet d'organiser au mieux leur vie professionnelle et leur vie personnelle, notamment en préservant leur santé. Reprendre une activité à temps complet pourrait engendrer des arrêts de travail qui perturberaient le bon fonctionnement du service. Le SE-Unsa souhaite donc que toutes les demandes de travail à temps partiel soient acceptées.

La CAPD de ce jour doit aussi examiner les candidatures pour un congé de formation professionnelle pour l'année 2017-2018. Nous regrettons que la dotation soit en baisse depuis plusieurs années. Les 37 mois alloués seront très insuffisants pour satisfaire le fort besoin de formation exprimé par les collègues candidats (127,5 mois). Il est indispensable que les enseignants puissent s'adapter aux évolutions de nos métiers ou faire évoluer leur carrière.

Nous souhaitons également aborder des situations extrêmement complexes dont le nombre nous semble croissant : celles émanant d'élèves très perturbateurs. Le fonctionnement des classes et des écoles en est très affecté, et des collègues sont désemparés voire atteints dans leur intégrité physique ou psychologique. Les élèves en question sont eux aussi en grande souffrance et il convient de trouver des solutions d'urgence pour leur venir en aide. Le SE-Unsa demande donc qu'un groupe de travail soit créé pour trouver des solutions adéquates dans l'intérêt des élèves et des personnels.

Autre sujet que nous aimerions évoquer aujourd'hui : le non renouvellement des EVS, qui semble se confirmer. Ceci est une très mauvaise nouvelle pour les directeurs d'école dont la charge de travail est lourde et complexe. En 2006, nous étions les seuls à signer le protocole d'accord sur la direction d'école, créant l'aide administrative dans les écoles. En 2017, le SE-Unsa pense que ce protocole est toujours d'actualité et que cette aide est d'une absolue nécessité. Avec celui-ci, nous avons mis fin à la désaffectation pour les postes de direction. Qu'en sera-t-il à l'avenir ?

Enfin, le SE-Unsa se félicite de la forte augmentation du recrutement de professeurs des écoles stagiaires pour la rentrée 2017 dans le Tarn. Nous souhaitons donc saluer l'arrivée de ces 56 nouveaux collègues.

Nous vous remercions.